



16ème législature

Question N° : 8336	De M. Pierre Cordier (Les Républicains - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse >Financement des associations françaises de laryngectomisés et mutilés de la voix	Analyse > Financement des associations françaises de laryngectomisés et mutilés de la voix.
Question publiée au JO le : 30/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 05/09/2023 Date de renouvellement : 12/12/2023 Date de renouvellement : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les difficultés rencontrées par l'Union des associations françaises de laryngectomisés et mutilés de la voix suite à la suppression du soutien financier du ministère et de la Ligue du Cancer. Groupement d'associations d'anciens malades guéris d'un cancer, l'Union est concernée par une population atteinte d'une affection « orpheline » méconnue des organismes officiels du fait de son importance réduite. Selon les données de l'INCa (Institut national du cancer), 3 220 laryngectomies totales ont été pratiquées en 2017. Aujourd'hui, l'Union regroupe 21 associations régionales toutes animées par des bénévoles qui soutiennent au quotidien les opérés du larynx par des visites (CHU, cliniques, domicile), leur apportent des conseils pour la rééducation vocale et les aident pour les démarches administratives. Ces associations interviennent également auprès des écoles d'infirmières et de la Croix-Rouge et mènent des actions de prévention anti-tabac. Il souhaite par conséquent savoir si en 2023 le ministère va rétablir les subventions afin que les associations françaises de laryngectomisés et mutilés de la voix puissent poursuivre leurs actions en faveur des personnes laryngectomisés.